

République Française



**Mairie de Valernes
04200**

**Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER**

**Nombre de membres
en exercice:** 9

COMPTE-RENDU - Séance du vendredi 04 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de Jean-Christophe PIK.

Présents : 7

Votants : 8

Sont présents: Frédéric EYRIES, Daniel LATIL, Emilie MORAN, Jean-Christophe PIK, Claude ROLLAND, Bernard DESCHAMPS, Isabelle GRZESINSKI

Représentés: Cécile THIRARD AUTHEMAN

Excuses:

Absents: Hervé GASSIER

Secrétaire de séance: Isabelle GRZESINSKI

Ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du P.V. du 10 Avril 2021
- Acquisition véhicule - Subvention FODAC
- Décision modificative - Budget de l'eau
- Décision modificative - Budget principal
- Prêts CA - Renégociation des taux
- Atsem Vaumeilh - Convention
- Atsem Thèze - Convention

QUESTIONS DIVERSES :

- Décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations de signature

Délibérations

Objet: ACQUISITION D'UN VEHICULE - DEMANDE DE SUBVENTION - FODAC - Délibération N°2021_014

Monsieur Le Maire, PIK Jean-Christophe, explique au Conseil Municipal qu'à la date du 21/05/2021 la location du véhicule FORD RANGER est venue à expiration et qu'il fallait de fait le rendre à la concession. M. Le Maire explique également que dans le cadre de l'entretien et la surveillance des bassins d'alimentation en eau potable, ainsi que l'entretien de certaines pistes forestières, la commune souhaite acquérir un véhicule d'occasion 4 roues motrices, en remplacement de celui qu'elle avait en location. Ce matériel est indispensable car l'accès aux bassins et au site dit « montagne de Hongrie » se fait par des pistes plus ou moins praticables selon les saisons. Ce véhicule polyvalent permet de réaliser différentes tâches sur la commune et notamment dans le cadre d'une intervention rapide de sauvetage, en terrain accidenté tel qu'en juillet 2019 lorsqu'un planeur s'est écrasé sur la montagne de

Hongrie ou encore lors de fuites sur le réseau d'eau potable, le déneigement et la nécessité de transporter les matériaux dans des zones difficiles d'accès à un véhicule normal. C'est pourquoi, pour des raisons de rapide réactivité (intervention des services de secours), de sécurité lors des déplacements du personnel des services techniques de la commune, le remplacement par l'acquisition de ce matériel est primordial.

Compte tenu du montant non négligeable de cet investissement, dont le montant évalué d'après les possibilités financières de la mairie se situe dans une fourchette entre 25 000.00€ et 30 000.00€ HT, Monsieur le Maire propose de solliciter pour la réalisation de ce projet, une aide auprès du FODAC, pour un montant le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser l'acquisition d'un véhicule 4 roues motrices pour un montant se situant entre 25 000.00 € et 30 000.00 € HT,

SOLLICITE l'aide du FODAC 2021,

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à ce projet.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

Objet: DELIBERATION MODIFICATIVE- BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2021 - Délibération N°2021_015

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1068 (040)	Autres réserves		-19 347.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		19 347.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

Objet: REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ATSEM ECOLE MATERNELLE DE VAUMEILH AUX COMMUNES MEMBRES DU RPI. - Délibération N°2021_016

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Vaumeilh, suite à la réunion qui s'est tenue à Thèze demande à chaque commune du regroupement pédagogique (Thèze, Sigoyer, Vaumeilh, Valernes) de signer une convention pour la répartition des charges de l'emploi ATSEM/école maternelle de sa commune.

La participation de la commune de Valernes est de 3 418.80 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention pour participation de la commune de Valernes au fonctionnement de l'école maternelle de Vaumeilh dans le RPI selon les bases de calculs définies par la commune de Vaumeilh.

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le montant fixé par la commune de VAUMEILH soit 3418.80 € pour l'année scolaire 2019-2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Vaumeilh pour l'année 2019-2020.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

Objet: PARTICIPATION AU COÛT DE L'EMPLOI D'ASEM DE L'ÉCOLE DE THÈZE -
Délibération N°2021_017

Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas participé au coût de l'emploi d'ASEM de l'école de Thèze depuis 2015. Suite à une rencontre des quatre maires du R.P.I. il propose à l'assemblée de régler ou pas les coûts de années antérieures depuis septembre 2017, comme indiqué dans l'état liquidatif fourni par la commune de Thèze. Il demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant qu'aucune convention n'a été signée pendant cette période

- **REFUSE** de participer au coût de l'ASEM de l'école de Thèze pour un montant de 8 170,04 €.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

Objet: APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU COÛT DE L'EMPLOI
D'ASEM DE L'ÉCOLE DE THÈZE - Délibération N°2021_018

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention présentée par la commune de Thèze pour acter la participation de toutes les communes du R.P.I. au coût de l'emploi d'ASEM de l'école de Thèze.

La convention permet d'établir un coût par commune selon le nombre d'enfants de chaque commune et elle est reconductible tacitement d'année en année.

Le montant demandé par la commune de Thèze est de 2 290,86 € pour Valernes.

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- **REFUSE** le principe de reconduction tacite d'année en année et précise que la convention sera signée chaque année lorsque des enfants seront scolarisés en maternelle à l'école de Thèze,
- **APPROUVE** la convention de participation au coût de l'ASEM de l'école de Thèze pour l'année scolaire 2019-2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer,
- **ACCEPTE** de participer au coût de l'emploi d'ASEM pour l'année scolaire 2019-2020, à hauteur de 2 290,86 €.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation réglementaire de mettre en conformité les captages d'eau potable au titre des codes de la santé publique et de l'environnement avec notamment la définition des périmètres de protection. Cette démarche nécessite la mise en œuvre d'une procédure administrative et concerne, pour la commune de Valernes, la source Maurel.

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique pour le prélèvement de l'eau et l'instauration des périmètres de protection définis par l'article L-1321-2 du code de la santé publique pour le captage de la source Maurel,
- **S'ENGAGE** à mener à son terme cette procédure,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

Fait le 08 juin 2021
Jean-Christophe PIK,
Maire

